

Innovation Sociale : Contribution à sa Conceptualisation et Analyse de son Appui à l'Economie Sociale et Solidaire, Exemple du Maroc

Youssef NAFIL

Doctorant à la FSJES Souissi – Rabat, E-mail : youssef.nafil7@gmail.com

Résumé :

L'Innovation Sociale est actuellement un concept qui attire l'attention des chercheurs, politiciens, gouvernements, organisations internationales et d'autres acteurs soucieux de trouver de nouveaux moyens (produits, services, idées, procédures, pratiques...) et de réinventer ceux qui existent déjà, pour répondre à des besoins et aspirations sociaux non satisfaits par le marché et/ ou l'Etat au profit des populations défavorisées. L'objectif de ce nouveau type d'innovation qui a fait son apparition à partir de 1970 dans un contexte de crises et d'émergence de mouvements et revendications citoyens, est de créer une dynamique de développement socioéconomique inclusif et équitable accompagnée de transformations organisationnelles et institutionnelles, et ce, dans l'espoir de réaliser un changement social global et durable. L'Innovation Sociale se rapproche de plusieurs concepts que nous pouvons considérer comme un moteur ou un laboratoire qui la promeut, la véhicule et la diffuse. L'un de ces concepts est l'Economie Sociale et Solidaire, qui, certes, est plus ancienne que l'Innovation Sociale, mais peut s'en servir pour l'atteinte de ses objectifs de croissance économique couplée d'un développement social, dont ont besoin tous les pays : pauvres, en cours de développement comme le Maroc, voire même développés.

Mots-clés : Innovation, Innovation Sociale, Economie Sociale et Solidaire, Développement Socioéconomique, Inclusion, Maroc.

Abstract :

Social Innovation is currently a concept that attracts attention of researchers, politicians, governments, international organizations and other actors who are trying to find new means (products, services, ideas, procedures, practices ...) and to reinvent those which already exist, to meet social needs and aspirations not satisfied by the market and / or the state for disadvantaged people. The objective of this new type of innovation, which appeared in 1970 in the context of crises and the emergence of citizen movements and demands, is to create inclusive and equitable socio-economic development dynamics accompanied by organizational and institutional transformations in the hope of achieving global and sustainable social change. Social Innovation comes close to several concepts that we can consider as a way or a tool that promotes it and diffuses it. One of these concepts is the Social and Solidarity Economy, which is certainly older than Social Innovation, but can use it to achieve its objectives of economic growth coupled with social development, which all countries need: poor, developing countries like Morocco, and even the most developed ones.

Keywords: Innovation, Social Innovation, Social and Solidarity Economy, Socioeconomic Development, Inclusion, Morocco.

INTRODUCTION

L'innovation, un concept habituellement abordé dans les domaines scientifiques et techniques, doit la mise en place de ses fondements à SCHUMPETER¹. SCHUMPETER a introduit le concept de l'innovation depuis les années 1930 dans l'analyse économique et les sciences de gestion. Il était à l'origine des idées qui considèrent l'innovation comme création destructrice, un moyen de changement radical...Cependant, la pensée sociologique de l'innovation est apparue depuis la seconde moitié du 20^{ème} siècle (FONTAN, 2008) pour prendre en considération les aspects sociaux de cette innovation, principalement : le caractère social de toute innovation, même scientifique (exemple : participation de plusieurs acteurs à l'innovation, en amont par sa mise en place, et en aval par sa diffusion), considération des innovations organisationnelles et institutionnelles² comme des étapes dans le processus d'émergence d'une innovation plus sociale, accompagnement des différents mouvements sociaux émergents, et inclusion de tous les citoyens dans l'économie pour leur faire profiter de ses richesses. Cela a donné naissance à l'Innovation Sociale à partir des années 1970, et que nous pouvons définir, en se basant sur les travaux du CRISES (Centre de Recherche sur les Innovations Sociales de l'université de Québec à Montréal) comme tous les nouveaux biens, services, idées, processus...dont l'objectif est de répondre à des besoins sociaux, non satisfaits par le marché et/ ou l'Etat, au profit des populations défavorisées.

« *L'innovation sociale est souvent accolée automatiquement à l'économie sociale depuis un certain nombre d'années* » (BELLEMARE et BOUCHER, 2006). COLLETTE et PIGE (2008) définissent cette économie comme l'ensemble des coopératives, mutuelles, associations et fondations de caractères privé et collectif, et qui exercent des activités économiques au service d'objectifs sociaux. Les 2 concepts donc se rapprochent, interagissent et entreprennent des relations très étroites, selon plusieurs configurations et grâce à différents moyens, et ce, dans l'objectif de réaliser une croissance économique et un développement social inclusifs et équitables.

¹ Joseph Alois SCHUMPETER, né le 8 Février 1883 à Triesch, en Moravie (Empire d'Autriche-Hongrie), et mort le 8 Janvier 1950 à Salisbury, dans le Connecticut (États-Unis), est un économiste et professeur en science politique autrichien naturalisé américain, connu pour ses théories sur les fluctuations économiques, la destruction créatrice et l'innovation. SCHUMPETER est considéré comme le père fondateur de l'innovation.

² Les innovations organisationnelles (en matière de gouvernance des entreprises, dans les pratiques de gestion des ressources humaines...) et institutionnelles (nouvelles institutions, réinvention des institutions existantes...) se rapprochent de l'Innovation Sociale et ont même contribué à son émergence grâce à la dynamique de transformations sociales et institutionnelles qu'elles impulsent.

Le présent article a un double objectif : premièrement, contribuer à la conceptualisation de l'Innovation Sociale. Ce concept, actuellement en vogue chez plusieurs communautés (des scientifiques, politiciens...) vu son importance qui se fait ressentir de plus en plus, est au même temps un concept nouveau, vague et non encore stabilisé en langue, c'est pourquoi il mérite que nous contribuions à l'enrichissement du répertoire des recherches en sa matière, et ce, dans des conditions de maigreur et de dispersion de la littérature qui le traite, que ce soit dans les sources d'information marocaines ou internationales. Deuxièmement, montrer comment l'Innovation Sociale aide et appuie l'Economie Sociale et Solidaire dans la réalisation de ses objectifs de développement socioéconomique. Pour ce faire, nous allons tout d'abord mettre le point sur la relation qui existe entre les 2 concepts, notamment en matière de développement, et ce, après un bref aperçu du concept de l'Economie Sociale et Solidaire. Ensuite, nous présenterons et analyserons un certain nombre de points où l'appui de l'Innovation Sociale à l'Economie Sociale et Solidaire est bien clair. Ainsi, pour terminer cette 2^{ème} partie, nous donnerons l'exemple du Maroc, où nous aborderons son Economie Sociale et Solidaire pour nous focaliser par la suite sur le cas des coopératives (vu leur poids dans l'Economie Sociale et Solidaire marocaine), et plus particulièrement les coopératives de l'Argane au Sud du Maroc. Ces petites organisations de l'Economie Sociale et Solidaire dont les Innovations Sociales sont véritables et dont le développement économique et social qu'elles réalisent profite à leurs bénéficiaires et plus largement à leurs communautés et territoires, ont vraiment le mérite d'être étudiées.

Nous souhaitons donc montrer par notre travail que l'Economie Sociale et Solidaire peut compter sur l'Innovation Sociale, et qu'elle doit la considérer comme sa 1^{ère} source de créativité, de soutien et d'idées innovantes, afin de relever tous les défis économiques, sociaux et autres (notamment environnementaux) auxquels elle fait face. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur l'exploitation et l'analyse d'une littérature très maigre et dispersée sur l'Innovation Sociale, afin de présenter un cadre général d'analyse de ce concept, qui soit riche et varié, remédiant ainsi à cette maigreur et dispersion de la littérature existante. Le travail empirique (sous forme d'études ou enquêtes terrain) a donc été absent de notre contribution, cédant ainsi la place à un essai de construction d'un modèle d'analyse de l'Innovation Sociale et son appui à l'Economie Sociale et Solidaire, ce qui nous positionne dans une épistémologie constructiviste.

I. INNOVATION SOCIALE : CONTRIBUTION A SA CONCEPTUALISATION

L'innovation, un concept largement abordé dans les domaines scientifiques et techniques, doit la mise en place de ses fondements à SCHUMPETER (père fondateur de l'innovation). SCHUMPETER a introduit le concept de l'innovation depuis les années 1930 dans l'analyse économique et les sciences de gestion. Il était également à l'origine des idées qui considèrent l'innovation comme création destructrice, un moyen de changement radical et un phénomène qui se produit en grappes. Cependant, la pensée sociologique de l'innovation est apparue depuis la seconde moitié du 20^{ème} siècle (FONTAN, 2008) pour tenter de prendre en considération les aspects sociaux de cette innovation, principalement : le caractère social de toute innovation, même scientifique (exemple : participation de plusieurs acteurs à l'innovation, en amont par sa mise en place, et en aval par sa diffusion), considération des innovations organisationnelles et institutionnelles comme des étapes dans le processus d'émergence d'une innovation plus sociale, accompagnement des mouvements sociaux que connaissent les différentes sociétés dans leurs actions et revendications, et inclusion de tous les citoyens dans l'économie pour leur faire profiter de ses richesses. Cela a donné naissance à l'Innovation Sociale (IS) à partir des années 1970, et que nous pouvons définir, en se basant sur les travaux du CRISES (Centre de Recherche sur les Innovations Sociales de l'université de Québec à Montréal) comme tous les nouveaux biens, services, idées, procédures...dont l'objectif est de répondre à des besoins sociaux, non satisfaits par le marché et/ ou l'Etat, au profit des populations défavorisées.

1.1. Innovation Sociale : Essais de Définition

1.1.1. Difficulté de Définition de l'Innovation Sociale :

L'IS est un concept qui attire de plus en plus l'attention des académiciens, politiciens, économistes, organisations internationales...Pourtant, sa définition ne fait pas l'unanimité au sein de ces acteurs (MONTGOMERY, 2016). Par exemple, pour certains, c'est un outil de modernisation des politiques sociales publiques, pour d'autres, il s'agit de réconcilier l'économique et le social et les combiner pour une mission sociale définie (PHILLIPS et *al.* 2015). Pour RICHEL-BATTESTI (2011), l'innovation technologique reste dominante, l'innovation organisationnelle gagne en notoriété, mais l'IS est toujours floue.

Ce conflit de définitions de l'IS résulte du fait qu'elle est un concept relativement nouveau, vague et non encore stabilisé en langue. Ainsi, il est le plus souvent confondu avec d'autres concepts qui lui sont proches, principalement : l'économie sociale, le tiers secteur, l'économie sociale et solidaire, l'entrepreneuriat social, les entreprises sociales, le Social Business et les organisations du BoP (Bottom of the Pyramid) (MONTGOMERY, 2016).

La difficulté de définir l'IS découle également de la diversité des définitions que nous pouvons donner au terme "Social" dans l'expression Innovation Sociale. Selon RICHEZ-BATTESTI et *al.* (2012), ce terme peut signifier : 1. Le social en sens d'intervention sociale : dans des conditions de crise, l'IS est utile pour lutter contre la pauvreté, prendre en charge les parties marginalisées... grâce notamment à des partenariats entre le public et le privé. Ainsi, les Social Business qui visent l'amélioration des conditions des citoyens pauvres, en se substituant au rôle de l'Etat et des collectivités territoriales, peuvent être abordés ici. 2. Le social au sens sociétal : le sociétal englobe d'autres considérations, notamment les questions de l'environnement. De ce fait, l'IS serait amenée à traiter des sujets sociétaux, ou qui concernent toute la société avec toutes ses parties prenantes (défavorisées et autres). 3. Le social au sens organisationnel : évolutions sociales grâce à l'IS qui permet d'améliorer l'efficacité des organisations (émergence de nouvelles formes d'organisations telles que les coopératives, ajustement des prix...).

Plus profondément cette fois-ci, définir l'IS est une tâche ardue car cette innovation n'est jamais neutre mais politiquement et socialement construite (NICHOLLS et MURDOCK, 2012). Il s'agit de savoir comment cette innovation peut être socialement et politiquement construite pour défendre ou contester l'hégémonie néolibérale, accepter ou refuser la gouvernance technocratique de cette hégémonie et comment elle peut libérer ou limiter les capacités sociales et politiques des citoyens (MONTGOMERY, 2016).

1.1.2. Paradigmes de Définition de l'Innovation Sociale :

La non neutralité de l'IS fait donc ressortir 2 paradigmes (ou écoles) en conflit autour de sa définition : le paradigme technocratique et le paradigme démocratique (MONTGOMERY, 2016). Pour bien comprendre le paradigme technocratique de l'IS, il faut comprendre sa relation avec le néolibéralisme : 1. En période de crise économique, quand le projet libéral est dans des conditions difficiles, l'IS intervient pour résoudre plusieurs problèmes en mobilisant plusieurs parties prenantes de la société, notamment la société civile

(BRENNER et THEODORE, 2002). 2. Les limites entre l'Etat et le marché : le paradigme technocratique de l'IS offre au néolibéralisme un cadre d'action pour agir efficacement sans rien détruire et en maîtrisant les limites entre le marché et l'Etat. Ce support doit donc réinventer l'Etat (MONTGOMERY, 2016). Même si dans le cadre de l'IS technocratique nous ne parlons que des objectifs sociaux, il y a un certain aspect économique abordé à la fois explicitement et implicitement (fonctionnement économique des entreprises sociales...) ce qui consiste en une ambiguïté de ce paradigme. Dans ce même contexte, l'école technocratique aborde les entrepreneurs sociaux et l'entrepreneuriat social, ainsi que l'innovation schumpetérienne qui correspond au changement et à la destruction pour créer l'impact dans un objectif économique. Pour l'école démocratique, L'IS c'est « *contrecarrer ou surmonter les forces conservatrices qui souhaitent renforcer ou préserver les situations d'exclusion sociale* » (MOULAERT et al. 2013). Selon cette école, l'IS doit, pour atteindre ses objectifs, mettre à la disposition des populations défavorisées tous les moyens nécessaires à leur développement (MONTGOMERY, 2016).

D'autres paradigmes de définition de l'IS existent. Nous en citons 3 selon les travaux de RICHEZ-BATTESTI et al. (2012) : 1. L'IS comme outil de modernisation des politiques publiques, 2. IS et entrepreneuriat social : une innovation portée par des entrepreneurs sociaux, et 3. L'IS comme système d'innovation territorialisé, inclusif et participatif.

Ainsi, nous pouvons encore en rajouter 2, non contradictoires, mais plutôt complémentaires, et que nous avons structurés selon notre propre réflexion : le paradigme liant l'IS à des activités marchandes pour répondre aux besoins sociaux (nous pouvons parler ici de l'économie sociale et solidaire, mais pas seulement cela) et le paradigme purement social de l'IS (ici nous pouvons inclure les activités novatrices de représentation sociale telles que la défense des droits des minorités...).

1.1.3. Définitions Sélectives de l'Innovation Sociale :

L'IS a été définie par des acteurs de différentes catégories : des chercheurs certes, mais aussi des organisations (exemples : le Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire CESS de France, la Commission Européenne à travers le Bureau des Conseillers de la Politique Européenne BEPA...) et des politiques et programmes³. Pour une plus grande maîtrise académique du concept, nous avons choisi de sélectionner quelques exemples (3) de

³ Des politiques et programmes tels que l'appel à projets Germaine Tillion et le prix Egaltitude en Wallonie (Belgique).

définitions qui lui ont été données par des auteurs chercheurs. Nous exposerons ces 3 définitions selon les 3 niveaux d'analyse de l'IS de CLOUTIER (2003), à savoir : l'individu, le milieu, et l'entreprise. La 1^{ère} définition, centrée sur l'individu, est donnée par TAYLOR (1970). Il définit l'IS comme étant une réponse nouvelle à des besoins sociaux chez des personnes défavorisées grâce à la collaboration entre plusieurs acteurs sociaux, dont les bénéficiaires eux-mêmes. Pour le niveau d'analyse relatif au milieu, GUERON (1984) considère que l'IS fait référence à la création de nouvelles institutions et au changement du rôle de celles qui existent en vue de créer une meilleure qualité de vie pour les individus. Finalement, au sein des entreprises, l'IS pour DEBRESSON (1993) désigne le développement du savoir, de l'apprentissage et des connaissances chez les salariés⁴.

1.1.4. Relation de l'Innovation Sociale avec les Autres Concepts qui lui Proches :

Selon AMBLARD *et al.* (1996), L'IS est l'un des éléments autour desquels s'articule la logique entrepreneuriale dans l'économie sociale et solidaire. Ainsi, selon BESANÇON et CHOCHOY (2015), l'économie sociale et solidaire peut être considérée comme une matrice de l'IS avec des acteurs très innovants grâce à ses différentes caractéristiques. L'IS est donc mise en relation avec l'économie sociale et solidaire (comme nous le verrons en détail dans la 2^{ème} partie de l'article). De plus, les 2 sont souvent traitées ensemble alors qu'elles désignent 2 choses différentes, et ce, car elles ont beaucoup d'éléments en commun.

Depuis le milieu des années 1990, nous assistons à l'émergence et la montée en puissance de 3 notions liées entre elles : entrepreneuriat social, entrepreneur social et entreprise sociale. Ces 3 notions trouvent leurs origines dans les approches développées depuis les années 1970 pour reconnaître l'existence d'un 3^{ème} secteur en plus du secteur privé et le secteur public, ce tiers secteur où nous trouvons nos 3 notions en relation notamment avec l'économie sociale et solidaire (DEFOURNY et NYSSSENS, 2011), donc en relation avec l'IS aussi, ce qui met cette dernière encore en lien avec d'autres concepts (les 3) qui lui sont proches et avec lesquels elle peut être confondue.

En tentant de délimiter les contours de l'IS dans ses relations avec tous ces concepts qui lui sont proches (cités dans les 2 paragraphes précédents et bien d'autres concepts), nous

⁴ Les relations interpersonnelles entre ces salariés et les rapports hiérarchiques et sociaux en entreprise sont donc des points qu'il faut aussi promouvoir en mettant en place une nouvelle organisation sociale qui va permettre l'atteinte des objectifs techniques de l'innovation. Ceci dit, l'IS est une condition de l'innovation technologique (GORDON, 1989 ; BENCHEIKH, 1986).

sommes arrivés à la conclusion suivante : *l'entrepreneuriat social (considéré dans le sens large : englober les activités marchandes à finalité sociale et les activités purement sociales où il n'est pas obligatoire d'exercer des opérations économiques) est la matérialisation de l'IS sous formes officielles et non officielles, formelles et non formelles, de projets, d'économies (marchande, non marchande, non monétaire) et d'organisations (entreprises sociales, coopératives...) qui ont des objectifs sociaux (avec la possibilité d'avoir des objectifs économiques aussi) qu'ils essayent d'atteindre avec un fonctionnement différent et novateur.*

1.2. Innovation Sociale : Genèse, Spécificités et Effets

1.2.1. Genèse et Développement de l'Innovation Sociale :

Selon DANDURAND (2005), nous sommes partis dans le développement de l'innovation d'une étape de limitation (années 1990) à une étape de spécialisation (nous pouvons considérer qu'elle s'étend jusqu'à la période actuelle), en passant par l'étape de généralisation (années 2000). Dans l'étape de limitation, l'innovation est technologique et axée autour de l'entreprise. Dans l'étape de généralisation, l'innovation est définie d'une manière plus large, et liée à toutes les améliorations et les nouveautés dans les produits et services, les procédures de production, les techniques de commercialisation...sans intégrer le côté social. La vraie prise en considération de ce dernier dans l'innovation s'est faite avec la crise financière internationale de 2008. Dans la phase de spécialisation, nous parlons des différentes catégories de chaque type d'innovation, même l'IS.

Le caractère récent de l'IS est aussi reconnu par RICHEZ-BATTESTI et *al.* (2012) qui considèrent que c'est au cours de ces dernières années marquées par la crise qu'il y avait eu cet intérêt croissant envers l'IS pour garantir une croissance en respectant les intérêts sociaux et environnementaux. Ainsi, pour LEVESQUE (2006), l'IS est une notion apparue pendant les dernières décennies, en réponse à l'innovation technologique et industrielle et tous les dégâts qu'elle a causés sur le plan social et humain.

Cependant, le terme IS a été utilisé bien avant, à savoir depuis 1970, par TAYLOR et GABORD. Selon COOPERRIDER et PASMORE (1991), TAYLOR aurait donc été le premier à l'utiliser. Nous pouvons même nous référer aux différentes formes d'associationnisme dont nous parle LAVILLE (2016) et qui remontent aux 18^{ème} et 19^{ème}

siècles, voire avant (premières mutuelles, premières associations et coopératives de travailleurs, économie populaire...) pour comprendre les premières formes d'IS.

Dans une autre logique, l'IS serait apparue avec la succession de différentes crises⁵ (LEVESQUE, 2012) : 1. Crise financière internationale de 1929-1930, 2. Crise des valeurs des années 1960 qui a émergé dans un contexte de contestation du fordisme et du providentialisme, 3. Crise du milieu des années 1970 (chocs pétroliers), 4. Crise des années 1980 et 1990 ou la crise de l'emploi et de l'État providence de plus en plus incapable de répondre aux nouvelles demandes sociales pour des raisons financières, et 5. Nouvelle crise financière internationale de 2008-2009.

En discutant de la genèse de l'IS, nous ne pouvons nous empêcher d'aborder le cas d'un projet historique, considéré comme une véritable IS qui a marqué l'histoire de l'humanité, avant même la vulgarisation du concept. Il s'agit des familistères⁶ créés en France et en Belgique au 19^{ème} siècle par le grand industriel français Jean-Baptiste André GODIN dans l'objectif de fournir aux ouvriers qui travaillaient dans ses usines des conditions de vie améliorées (habitat, divertissement, vie sociale...). Il s'agit donc d'une autre forme d'innovation, qui a constitué, au même titre que les innovations organisationnelles et institutionnelles, un sous-bassement ou une étape dans l'émergence de l'IS. Nous parlons de l'innovation paternaliste, apparue à cette époque-là en Europe, et qui était portée par les grands industriels qui "prenaient soin" de leurs salariés (BOUTILLIER, 2009).

1.2.2. Spécificités de l'Innovation Sociale :

Pour identifier et appréhender les caractéristiques et les spécificités de l'IS, nous pouvons tout d'abord la comparer avec l'innovation technologique. Ce qui définit la nature de l'innovation (technologique ou sociale) est un ensemble de facteurs. Nous abordons non

⁵ Il est à noter qu'à partir des années 1980, les institutions financières internationales (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International) ont commencé à intégrer les considérations sociales et humaines dans leurs politiques de développement ainsi que dans les plans d'ajustement structurel proposés aux pays du tiers monde depuis les années 1960 et 1970 et qui n'ont pas su faire leur preuve en matière humaine et sociale (DIOP, 2016). Cela a consisté en un facteur de promotion de l'IS qui a émergé dans un grand contexte de succession de crises.

⁶ GODIN a créé 2 familistères (une sorte de phalanstères) en Europe : en France (dans la commune de Guise au Nord du pays) et en Belgique (dans le territoire de Laeken, une ancienne commune rattachée à la ville de Bruxelles en 1921). Les familistères de GODIN étaient un lieu d'accueil des ouvriers et leurs familles qui venaient de loin pour travailler dans l'industrie dans les villes. Ils offraient des conditions de vie meilleures (propreté, hygiène, piscine, magasins, divertissement...). L'ambition de GODIN ne se limitait pas juste aux familistères, mais visait la création d'une société émancipée, stable, épanouie et socialement développée. Les familistères offraient en plus des conditions de vie quotidienne meilleures, une association d'activités génératrices de revenu, un syndicat d'ouvriers, une mutuelle de santé et plusieurs autres choses.

exhaustivement 4 facteurs selon l'analyse de BESANÇON et CHOCHOY (2013) : 1. La pression du marché et de la concurrence : concerne beaucoup plus l'innovation technologique, alors que l'IS serait plus concernée par les questions de l'intégration du politique dans l'économie, 2. Le regard de chaque type d'innovation : l'innovation technologique a un regard centré sur l'entreprise, tandis que le regard de l'IS est surtout orienté société civile, 3. Le caractère tangible ou intangible des outputs de chacune des 2 innovations : dans l'innovation technologique, les 2 outputs (tangibles et intangibles) sont présents. Toutefois, les outputs sont souvent intangibles pour l'IS. Dans ce sens, l'IS est souvent une innovation de services (DJELLAL et GALLOUJ, 2012), et 4. La diffusion de l'innovation : dans l'innovation technologique, il s'agit de diffuser un produit novateur via le marché. En IS, les idées, les pratiques et tous les outputs de l'innovation se diffusent selon le principe de la traduction, et ce, car les individus ou groupes d'individus qui vont en profiter, vont se les approprier et les adapter à leurs besoins et conditions.

La comparaison de l'IS avec l'innovation technologique fait ressortir une autre caractéristique importante de l'IS : sa continuité. Contrairement à l'innovation technologique radicale, qui se produit en grappes et qui fait une rupture avec le passé, l'IS est une innovation continue, incrémentale, liée à son territoire et qui œuvre pour améliorer l'existant. Selon BOUCHARD (2011), *« le nouveau modèle de développement caractérisant la société et l'économie actuelles reposerait donc sur l'innovation continue. Cette hypothèse est renforcée par la nécessité conjoncturelle ; l'innovation est perçue comme un remède face à la crise systémique – à la fois économique, sociale, environnementale et culturelle – à laquelle sont confrontées les sociétés occidentales »*.

Ensuite, nous ne pouvons pas aborder l'IS sans parler de ses caractéristiques les plus importantes, qui la distinguent très largement de l'innovation technologique, sans même procéder à des comparaisons entre les deux, à savoir : la participation, l'inclusion, la territorialité et l'intérêt pour la communauté. L'IS est participative. Elle offre la possibilité de faire participer tout le monde dans des espaces publics de délibérations ouverts (DACHEUX et LAVILLE, 2003 ; LAVILLE et SAINSAULIEU, 1997). Elle est également inclusive. Les facteurs politico-économiques qui soulignent l'innovation inclusive contiennent les Etats, les marchés et la société. La notion de l'innovation inclusive a émergé comme réponse à l'exclusion de certaines personnes et parties prenantes défavorisées des processus et chaînes de création de valeurs qui constituaient auparavant la définition simpliste de l'innovation (SAHA, 2016). Dans la territorialité de l'IS, les écrits traitant de la relation entre IS et

développement territorial ne sont pas nombreux (AYDALOT, 2006, 1986). Toutefois, cette relation existe, et est très étroite. Ainsi, les territoires privilégiés des actions de solidarité (IS) sont le niveau local et départemental pour créer une relation directe de proximité (COLLETTE et PIGE, 2008). Dans son territoire, l'IS essaye de créer un développement socioéconomique matérialisé par des transformations sociales (organisationnelles, institutionnelles, des rapports sociaux...) dont l'objectif ultime est de mener un changement social global et radical. Dans cette dynamique, un grand intérêt est accordé à la notion de communauté (ASSOGBA, 2007).

En outre, nous reconnaissons d'autres caractéristiques (secondaires) à l'IS :

- La nouveauté est relative : comme cité précédemment, l'IS ne veut pas forcément dire quelque chose de nouveau. L'essentiel est de porter un changement, une intégration sociale, grâce notamment à un cadre institutionnel qui les favorise. L'IS peut même être le retour à quelque chose d'ancien (réintroduction de l'enseignement musical par exemple) (DE MURO et *al.* 2007).
- Multiplicité des acteurs : l'entreprise sociale est reconnue pour être un acteur central dans l'IS selon l'Union Européenne (2011) et BOUCHARD (2011). Les associations, les fédérations, les pouvoirs publics...sont aussi des acteurs de l'IS (UNIPSO, 2014). Dans ce contexte, l'IS serait une innovation inclusive, participative et qui fait intervenir les acteurs du marché, de l'Etat et de la société civile (HEEKS et *al.* 2014).
- Logique d'entreprendre : l'IS a une logique d'entreprendre (projets sociaux, actions et entreprises sociales...) et de risque et peut intégrer une rigueur économique (UNIPSO, 2014). Son financement est hybride : diversité des sources de financement (dons Etatiques, produit de cession des biens et services sur un marché...) (UNIPSO, 2014).
- Multidimensionnalité : l'IS touche à beaucoup de disciplines : sciences de gestion, sciences économiques, développement social, développement territorial, domaine organisationnel (organisation d'une entreprise par exemple), domaine structurel (exemple : comment une société est-elle structurée ?)... (HILLIER et *al.* 2004).

1.2.3. Effets de l'Innovation Sociale : Développement Territorial, Transformations Sociales et Changement Social

Comme mentionné dans un paragraphe précédent, l'IS est un outil au service de la réalisation d'un changement dans la société en passant par plusieurs transformations sociales,

plus opérationnelles et que nous pouvons assimiler à la dynamique du développement territorial impulsée par l'IS sur tous les niveaux : social, économique...au profit des individus et groupes d'individus cibles dans un territoire donné. Le White Paper on Governance de la Commission Européenne (2001), parle de l'évolution de l'innovation qui comprend désormais l'IS qui transforme les rapports sociaux et de gouvernance, et ce, dans le monde économique marchand dans un premier temps, mais de plus en plus dans l'organisationnel, le politique et le social. Les changements portés par l'IS peuvent être appréhendés de 2 angles : ses impacts directs à l'issue de ses projets innovants et ses effets sur le changement institutionnel. Ce changement donc concerne les individus, les organisations, les territoires et plus largement le système général (CLOUTIER, 2003).

Plus 'basiquement', c'est le développement d'un territoire grâce à l'IS qui permet la réponse aux besoins sociaux non encore satisfaits chez les populations défavorisées, tout en développant leurs capacités pour profiter des ressources mises à leur disposition. Tout cela, dans un cadre de prise en compte des rapports sociaux grâce aux politiques institutionnelles et de gouvernance et aussi les expériences et compétences développées au fur et à mesure. Il s'agit d'une sorte de développement territorial intégré qui comprend aussi de l'économique, ou ce que nous appelons l'économie de la diversité, qui vise l'amélioration de la situation économique des individus défavorisés, en leur permettant d'exercer des activités non marchandes, mais qui forment toute une économie (HILLER et *al.* 2004).

1.3.L'Innovation Sociale en Théorie :

En théorie, nous distinguons 2 conceptions de l'IS, en se basant principalement sur les travaux menés en 2013 par BESANÇON et GUYON de l'institut GODIN (dans BESANÇON et *al.* 2013) : la 1^{ère}, beaucoup plus anglo-saxonne, est basée sur les résultats, et la 2^{ème}, beaucoup plus européenne, est basée sur les processus (BESANÇON & GUYON, 2013). Dans la conception par les résultats, nous avons 2 approches selon la nature des acteurs impliqués : acteurs publics (New Public Management : recours à l'IS pour moderniser les politiques publiques sociales) et acteurs privés (approche de l'entrepreneuriat social, focalisée d'une part sur l'IS où sont mises en avant les caractéristiques personnelles de l'entrepreneur social, et d'une autre part sur les recettes marchandes où est reconnu l'exercice d'une activité marchande pour une finalité sociale) (BESANÇON & GUYON, 2013).

La seconde conception, celle des processus, est composée, elle aussi, de 2 approches : l'entreprise sociale (développée par le réseau européen des chercheurs sur l'Emergence de

l'Entreprise Sociale EMES) et l'approche institutionnaliste (développée par le CRISES) (BESANÇON & GUYON, 2013). L'approche institutionnaliste nous donne les moyens de dépasser les limites de la définition de l'IS à la base des 2 éléments relatifs à la nouveauté et la finalité (CLOUTIER, 2003 ; CHAMBON *et al.* 1982). D'autres éléments sont de ce fait privilégiés : processus d'IS, participation collective des acteurs, nouveauté relative et changement réalisé. Il en ressort donc 4 fondements de base de l'IS, plutôt orientés processus : le territoire (proximités géographique, organisationnelle et institutionnelle), le modèle économique (hybridation des ressources), la gouvernance (des organisations, modification des rapports sociaux, essence participative...) et l'empowerment (initiatives citoyennes, logique bottom-up⁷, empowerment individuel et organisationnel...). Ainsi, cette même conception ne manque pas (même si assez discrètement en comparaison avec sa concentration sur les processus), de mettre l'accent sur les résultats de l'IS aussi (BESANÇON & GUYON, 2013). Les résultats de l'IS désignent ses objectifs, qui sont la recherche du mieux-être des individus (réponse à un besoin social non satisfait, émancipation et empowerment, insertion sociale et professionnelle...), et ce, grâce à ses qualités 'd'accessibilité'⁸ qui s'étaient sur une 'logique de service'⁹ (BESANÇON *et al.* 2013).

L'ensemble des éléments que nous avons présentés dans cette 1^{ère} partie sont parmi les éléments les plus importants à traiter pour pouvoir appréhender et contribuer à la conceptualisation de l'IS. Ils constituent une sorte de revue littéraire de ce nouveau type d'innovation. L'objectif est de fournir au lecteur un cadre global d'analyse de ce concept qui fait habituellement l'objet de travaux de recherche dispersés et qui n'offrent pas, dans la plupart d'entre eux, une analyse complète (ni assez complète) du concept.

⁷ Logique caractérisant les actions allant du bas vers le haut, c'est-à-dire initiées par les populations défavorisées, et proposées pour être institutionnalisées, afin de les légitimer et les appuyer dans leurs objectifs.

⁸ En matière d'accessibilité, un besoin social de base peut être rapproché de la notion du bien-être, et sa satisfaction passe par le développement des capacités des individus (empowerment). Pour appréhender le concept des Capabilités (Sen, 2000), il est nécessaire de prendre connaissance du concept de la justice selon Rawls (1997). Cet auteur parle de la nécessité d'existence d'une plus grande liberté possible (libertés fondamentales, professionnelles...) et une plus grande égalité des chances possible afin d'atteindre la justice. Il parle également de la justice au mérite et légitime certaines formes d'inégalités (discrimination positive : favoriser les parties les plus défavorisées), ce qui conduit à une justice par équité. Rawls (1997) considère que les individus, pour être libres et égaux, doivent disposer de biens primaires (BESANÇON & GUYON, 2013).

⁹ La logique de service, quant à elle, s'exprime de 2 manières : 1. un service rendu par un bien est privilégié par rapport au bien lui-même (exemple : mobilité VS vélo...), ce qui s'inscrit aussi dans le cadre de l'accessibilité/empowerment et 2. Le fait de subordonner un bien ou une activité productive à un service qui l'englobe et le ou la dépasse pour renforcer les liens sociaux... (Exemple : portage de repas pour les personnes âgées) (BESANÇON & GUYON, 2013). Cette logique de service renvoie à une économie de la fonctionnalité selon BUCLET (2005) et qui vise la durabilité au lieu de l'obsolescence programmée, les changements dans les modes de production et de consommation, la modification de la notion de propriété individuelle, la réponse à des besoins fonctionnels...

II. INNOVATION SOCIALE : UNE INNOVATION AU SERVICE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Dans la présente partie, nous démontrerons qu'il existe une relation très étroite entre l'IS et l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), notamment en matière de développement, et analyserons ce que l'IS est capable de faire pour l'ESS afin de l'aider à réaliser pleinement ses objectifs de développement socioéconomique. Nous aborderons en fin de partie l'exemple du Maroc où les coopératives agricoles de l'Argane au Sud, grâce aux IS qu'elles portent, impulsent une dynamique de croissance économique inclusive et équitable, ce qui produit un développement et un changement social global et durable pour de larges communautés.

2.1. Economie Sociale et Solidaire : Un Bref Aperçu du Concept

COLLETTE et PIGE (2008) définissent l'économie sociale comme étant l'ensemble des coopératives, mutuelles, associations et fondations (de caractères privé et collectif) qui exercent des activités économiques au service d'objectifs sociaux. Cette définition, ainsi que la plupart des autres définitions de l'économie sociale, associent cette dernière aux statuts juridiques de l'entreprise sociale (coopératives, mutuelles...). Elles reconnaissent donc à travers cela la place centrale qu'occupe l'entreprise sociale dans l'économie sociale (en tant qu'unité d'analyse de cette économie). Toutefois, il ne faut pas confondre l'entreprise sociale avec des concepts qui lui sont proches, tels que le Social Business ou les organisations du BoP. D'autres définitions mettent l'économie sociale en relation avec d'autres éléments, notamment les nouveaux agencements, les propositions d'actions et les formes d'intervention (D'AMOURS, 2006 ; LEVESQUE, 2004).

Revenons à la centralité de l'entreprise sociale dans l'économie sociale, cette dernière serait donc apparue au début des années 1990 avec l'émergence de la notion d'entreprise sociale (DEFOURNY et NYSSSENS, 2010). Or, nous pouvons nous référer à d'autres périodes antérieures pour comprendre l'émergence de l'économie sociale, notamment après la crise de 1929-1930 et durant la crise des années 1970 et 1990 (MARTEL et LEVESQUE, 1986, 1985). Ainsi, pour AZAM (2003), l'économie sociale s'est inventée au 19^{ème} siècle, dans un contexte d'affirmation des principes libéraux du marché autorégulateur et d'émergence du paupérisme et de la question sociale (apparition de 1^{ères} formes d'entreprises collectives, des coopératives agricoles, des caisses mutualistes...). Nous remarquons que l'histoire d'émergence de l'économie sociale ressemble à celle de la genèse de l'IS.

Les débats en matière d'économie sociale semblent aussi toucher à la question de sa distinction des autres concepts similaires du tiers secteur et l'économie solidaire (ou l'ESS). LAVILLE (2016) nous parle dans son livre 'L'économie sociale et solidaire: Pratiques, théories et débats, Une synthèse majeure', de ces 3 concepts, les convergences et divergences qui existent entre eux, leurs points forts et leurs faiblesses, l'histoire de leur émergence et développement, ainsi que leur succession chronologique.

L'auteur parle dans un premier temps du tiers secteur. Il est apparu pendant les années 1970 et 1980 voire 1990. En France, il fait référence à une réforme nationale au profit d'une cohésion sociale qui est proposée pour résoudre les problèmes sociaux. Les approches internationales en sa matière ne se focalisent pas sur ce qui devrait être mais ce qui est, à savoir la place des associations dans l'offre des services et d'emploi. Dans les 2 cas, le tiers secteur révèle les faiblesses du marché (économie néoclassique, asymétrie d'information...) et d'Etat surtout dans les services relationnels¹⁰. Ensuite, LAVILLE enchaîne avec l'économie sociale. Cette dernière serait apparue à partir de la fin du 19^{ème} siècle, notamment avec l'émergence du paternalisme d'entreprise. Sa réaffirmation, ou sa nouvelle version, date des années 1980 et 1990 avec : 1. Le développement de nouvelles initiatives locales et internationales, en Europe, en Amérique et dans d'autres territoires, et ce, dans principalement 4 domaines : services de proximité/ sociaux (avec les Structures d'Insertion par l'Activité Economique SIAE), commerce équitable (ici nous pouvons aussi inclure le tourisme équitable et solidaire), microfinance et monnaies sociales (et de manière plus large les systèmes d'échanges locaux SEL. Ainsi, nous pouvons inclure dans le sens des SEL les réseaux d'autoproduction accompagnée et les réseaux d'échanges réciproques de savoirs), 2. La multiplication du nombre des coopératives sociales (suite à la promulgation de la loi 1991 en Italie) et des entreprises sociales (suite à l'apparition de la notion de l'entrepreneuriat social en 1993 à l'université de Harvard). Finalement, en arrivant à l'économie solidaire (ou l'ESS), l'auteur considère que cette dernière complète économiquement l'économie sociale et y réintègre la dimension politique : interaction entre l'économie marchande, non marchande et non monétaire, hybridation des ressources, intégration des principes de redistribution et de réciprocité, prise en compte des différents types d'acteurs (notamment capitalistes), reconnaissance d'autres statuts juridiques en plus des 4 statuts classiques de l'économie

¹⁰ Services sociaux avec une grande intensité de relations humaines entre le prestataire et l'utilisateur, tels que les services de prise en charge des personnes âgées.

sociale...Il s'agit donc d'une économie plurielle (multiplicité des principes économiques et des formes d'entreprises) qui ne refuse pas le marché mais réfute le tout marché.

Dans ce qui suit, nous considérerons, pour des raisons de simplification méthodologique, que l'ESS est égale à l'économie sociale.

2.2. Relation Entre Innovation Sociale et Economie Sociale et Solidaire de manière Globale :

2.2.1. A travers l'Entreprise Sociale :

Comme cité précédemment, l'une des 2 approches qui constituent la conception par les processus de l'IS est l'approche de l'entreprise sociale, développée par le réseau des chercheurs EMES. Ainsi, l'entreprise sociale est considérée comme un acteur principal de l'IS par BOUCHARD (2011) et l'Union Européenne (2011) comme mentionné aussi précédemment. L'entreprise sociale occupe donc une place importante dans l'IS (1).

L'entreprise sociale est également reconnue comme étant un concept central dans la définition et l'appréhension de l'économie sociale (2) : à titre d'exemple, YUNUS *et al.* (2010) dans leur définition du Social Business, associent l'ESS à l'entreprise sociale.

A partir de 1 et 2, nous déduisons qu'il existe une relation très étroite entre l'IS et l'économie sociale à travers un élément en commun entre elles, à savoir l'entreprise sociale. Plus concrètement, l'entreprise sociale dans l'économie sociale serait un support de l'IS, fondée et dirigée par un entrepreneur social (RICHEZ-BATTESTI et PETRELLA, 2015). Nous illustrons cela par le cas de Muhammad YUNUS qui créa la Grameen Bank au Bangladesh, première banque de microcrédits dans le monde. C'est une vraie entreprise sociale de l'économie sociale qui répond à un besoin social non satisfait chez des populations à faibles revenus (COLLETTE et PIGE, 2008). La Grameen Bank est aussi considérée comme l'une des IS les plus grandes et les plus connues dans le monde.

2.2.2. L'Innovation Sociale est l'un des éléments autour desquels s'articule la Logique Entrepreneuriale dans l'Economie Sociale :

Les travaux réalisés par les théoriciens des logiques d'action (AMBLARD *et al.* 1996) aident à déterminer 3 éléments autour desquels s'articule la logique entrepreneuriale dans

l'économie sociale, dont l'IS¹¹, ce qui montre encore qu'il existe une relation très étroite entre l'IS et l'économie sociale : 1. L'acteur, 2. Le projet appréhendé par l'IS et les processus, et 3. La situation d'action qui fournit la logique d'action pour l'acteur afin qu'il passe à l'acte d'entreprendre.

2.2.3. L'Economie Sociale : un véritable Laboratoire des Innovations Sociales

Nous avons tendance à répondre spontanément par "Oui" à la question suivante : les entreprises sociales de l'économie sociale sont-elles plus porteuses d'IS que les autres ? (LEVESQUE, 2006). Les entreprises sociales de l'économie sociale sont considérées comme un véritable moteur de l'IS (VEZINA et al. 2017). 2 facteurs expliquent le focus des études empiriques sur l'émergence des entreprises sociales de l'économie sociale dans le cadre de l'IS : l'aspect entrepreneurial de l'IS et le débat autour de la tension entre innovation (création) et institutionnalisation (standardisation) (VEZINA et al. 2017).

Selon l'approche institutionnelle, les entreprises sociales de l'économie sociale sont un moteur véhiculeur de l'IS car elles permettent de répondre à des besoins sociaux, d'améliorer la qualité et le niveau de vie de certaines populations...en vue de réaliser la transformation sociale via notamment l'influence des politiques publiques... (BOUCHARD, 2011).

DEFOURNY et NYSSSENS (2013) considèrent quant à eux que les entreprises sociales de l'économie sociale sont une forme d'IS qui vient donner aux exclus l'opportunité de travailler et améliorer leurs situations dans des conditions de crises où l'Etat n'est plus capable de tout gérer et où il continue à instaurer des politiques non adaptées aux besoins des populations défavorisées. Certains auteurs, tels que ROUSTANG (2012), considèrent même que l'économie sociale est une IS¹².

2.3. Relation Entre Innovation Sociale et Economie Sociale et Solidaire en matière de Développement :

2.3.1. Un Développement Socioéconomique Intégré :

L'analyse et la discussion par SCHIEB-BIENFAIT et al. (2009) des travaux réalisés par les théoriciens des logiques d'action (AMBLARD et al. 1996) font ressentir la relation entre l'IS et l'ESS en matière de développement (social...), et ce, à travers les 2 points

¹¹ Ceci dit, dans le cadre de l'émergence entrepreneuriale et l'IS dans l'économie sociale, nous parlons de 3 éléments fondamentaux, à savoir l'acteur, le projet et la logique d'action (SCHIEB-BIENFAIT et al. 2009).

¹² Et non pas juste un moteur ou un laboratoire pour la développer, la promouvoir et la véhiculer.

suyvants : 1. Profils et logiques des acteurs : les porteurs de projets socialement innovants dans l'ESS peuvent créer de nouvelles structures ou lancer des actions dans les structures déjà existantes où ils opèrent. Ils sont motivés dans cela par leurs convictions personnelles (intimes, familiales) ou professionnelles. Ils sont influencés par les différents univers qui les entourent et concernent (historique, religion, vécu...). Ils sont conscients de la défaillance de l'Etat et les institutions sociales dans la satisfaction de certains besoins sociaux. Ils contribuent au développement social par des moyens tels que l'insertion sociale. Ils sont sensibles aux problèmes sociaux et environnementaux car eux-mêmes les ont vécus à une certaine période de leur vie (SCHIEB-BIENFAIT et *al.* 2009). 2. IS et contexte d'action pluraliste : l'IS est un élément fondamental dans les projets de l'ESS qui visent la réponse à des besoins sociaux non satisfaits par le marché et le développement social par l'insertion (SCHIEB-BIENFAIT et *al.* 2009).

2.3.2. Des Expérimentations et Solutions Novatrices aux Problèmes de la Société :

L'ESS constitue par nature un terrain propice à l'innovation, notamment sociale, puisqu'elle mobilise les différents acteurs de la société pour prendre en charge les besoins et aspirations sociaux non satisfaits par le marché et/ ou l'Etat (LEVESQUE, 2004). Cela se fait par des expérimentations et des solutions socioéconomiques novatrices en réponse à des problèmes sociaux et économiques.

2.3.3. Le Rôle des Entreprises et Organisations de l'Economie Sociale et Solidaire :

Les entreprises et les différentes organisations de l'ESS ont un rôle à accomplir pour que l'IS puisse mener le développement souhaité. Ceci dit, l'IS peut servir de moyen pour le développement socioéconomique, à condition qu'il y ait la collaboration des entreprises et de toutes les organisations de l'ESS, mais aussi des autres acteurs sociaux tels que les chercheurs (RICHEZ-BATTESTI et VALLADE, 2009).

2.4. Innovation Sociale : Différentes Manières d'Appuyer l'Economie Sociale et Solidaire dans la Réalisation de ses Objectifs de Développement

Les forces de l'économie sociale au plan de l'innovation, sociale notamment, sont : sa proximité des collectivités locales, sa capacité à mobiliser des ressources diversifiées (dons...), sa garantie de l'équité pour les acteurs et son inscription facile dans le cadre du développement durable (BEURION, 2016). Autrement dit, l'IS fait la force de l'économie sociale en matière de développement. L'économie sociale, grâce à l'IS, a donc 2 rôles

principaux : d'un côté, la réponse aux besoins sociaux, la lutte contre l'exclusion et l'insertion par l'économique, et d'un autre côté, assurer la transformation sociale en remettant en cause son environnement institutionnel et en modifiant les relations et rapports sociaux entre acteurs, organisations et institutions (BOUCHARD, 2006).

Dans les paragraphes ci-dessous, nous essaierons de répondre à la question suivante : ***Comment et en quoi l'IS aide et appuie-t-elle l'ESS dans la réalisation de ses objectifs de développement ?***

2.4.1. Influence de l'Innovation Sociale sur l'Evolution de l'Economie Sociale et Solidaire :

L'IS a contribué à la définition de la figure de l'ESS à travers l'histoire de son émergence et développement. Selon PENVEN (2012), l'ESS vit en quelque sorte aujourd'hui sur les acquis du passé qui sont identifiables à partir de 2 vagues de transformation par l'innovation (grand recours à l'IS), situées dans un contexte socioéconomique particulier (19^{ème} et 20^{ème} siècles). Le même auteur, considère qu'une 3^{ème} génération d'IS (21^{ème} siècle) relative à l'économie de la connaissance et l'information, dans une perspective de solidarité et de fraternité, consiste en une économie relationnelle, et non pas une économie de consommation de masse. Cette économie peut être assimilée à l'ESS.

2.4.2. L'Economie Sociale et Solidaire Comble les Lacunes de l'Etat en temps de Crises grâce à l'Innovation Sociale :

L'apparition des organisations de l'économie sociale a précédé l'Etat providence et a même contribué à son apparition, mais au 20^{ème} siècle, elles lui ont cédé la place tout en étant restructurées selon de nouvelles configurations. Cependant, depuis plus de 2 décennies, l'économie sociale participe à un refaçonnage de l'Etat providence grâce à l'IS, et ce, dans le contexte d'une triple crise à laquelle cet Etat est confronté : crise fiscale (augmentation des recettes fiscales pour répondre aux besoins du peuple), rigidité de la gouvernance et crise de démocratie. A cette triple crise, nous rajoutons les chocs externes : transformations de la structure familiale, chômage, vieillissement de la population, maladies, effets négatifs de la globalisation et la technologie... (BEURION, 2016). Dans ces conditions, l'ESS tend à combler les lacunes de l'Etat en matière sociale et assurer la transformation sociale grâce à l'IS qui va donc dépasser les aspects organisationnel et entrepreneurial pour penser un cadre institutionnel voire un cadre économique social alternatif où le rôle des acteurs de l'IS est

reconnu et leurs activités sont structurées dans des incubateurs et pôles de compétitivité... (RICHEZ-BATTESTI et *al.* 2012).

2.4.3. L'Innovation Sociale Aide l'Economie Sociale et Solidaire à s'Adapter à son Environnement :

Pour comprendre comment l'IS aide l'ESS à s'adapter à son environnement, nous pouvons voir le cas des SIAE, considérées comme l'une des composantes principales de l'économie sociale. L'activité marchande des SIAE risque de les banaliser et les transformer en acteur ordinaire de marché, au service des entreprises en besoin de salariés qualifiés et ayant un bon savoir-être. En essayant de remédier à cela, et en essayant de s'adapter à son environnement économique, politique et social, une SIAE se sert de ses IS dans un sens défensif (dans la mesure où elle s'arrête aux objectifs et principes fixés aux structures d'insertion, sans extension de son projet à d'autres domaines ou modification du cadre de l'insertion par l'activité économique IAE) et offensif (lorsqu'elle va au contraire sortir de ce cadre des principes et des règles pour proposer d'intégrer d'autres projets concernant les bénéficiaires de ses activités ou la création de structures nouvelles intégrant durablement ses employés) (DEFALVARD et PILLET, 2012).

2.4.4. L'Innovation Sociale Appuie les Principes de l'Economie Sociale et Solidaire :

Les problèmes de l'économie mondiale ne peuvent être expliqués par une simple crise à résoudre par certains rééquilibrages. Il faut plutôt avoir recours à une innovation sociétale (et non pas juste une innovation technologique) dans le cadre du questionnement de la signification de la marchandisation, le progrès, la croissance... Nous pouvons parler dans ce sens de l'exemple d'une IS très originale, à savoir l'autoproduction accompagnée¹³ (considérée, au même titre que l'IAE, comme une composante importante de l'économie sociale), qui favorise la démarchandisation et le maintien des biens (logements...) au lieu de répondre à tous les besoins par de la production (PERRET, 2011). Il s'agit donc d'un renforcement des principes de l'ESS au niveau de ses organisations, par le biais de l'IS (non centralité du marché, assistance des citoyens dans l'identification et la résolution de leurs problèmes sociaux...).

¹³ L'autoproduction accompagnée désigne une activité qui relève de l'économie non monétaire, où les citoyens produisent par eux-mêmes des biens et services pour leur propre consommation, tout en étant assistés dans cela par des organisations (notamment dans des activités marchandes de ces organisations) et/ ou des politiques sociales publiques.

Nous pouvons également parler dans ce contexte du rôle de l'IS dans la garantie de la performance et l'efficacité de l'ESS. Selon RICHEZ-BATTESTI et PETRELLA (2015), l'entreprise sociale, veille grâce à l'IS, à orienter l'efficacité et la performance de ses activités marchandes et économiques (et de toute l'économie sociale) vers la réponse aux besoins sociaux des autres.

2.4.5. L'Innovation Sociale Permet l'Institutionnalisation des activités de l'Economie Sociale et Solidaire :

Comme vu dans des paragraphes précédents, l'une des caractéristiques principales et les plus importantes de l'IS est sa diffusion. Une IS qui reste "prisonnière" d'une organisation, d'une petite communauté ou d'un territoire très délimité, n'est pas une IS. Les IS doivent être reconnues, formalisées, diffusées et utilisées par plusieurs individus ou groupes d'individus (Scaling Up). Nous parlons donc de l'institutionnalisation de l'IS.

Dans le même ordre d'idées, quand nous considérons la relation très étroite qui existe entre l'IS et l'ESS, nous déduisons que l'IS fait profiter l'ESS de son institutionnalisation. L'ESS est donc aussi diffusée, institutionnalisée et élargie. Pour MOULAERT et NUSSBAUMER (2005), les entreprises sociales revendiquent leur prise en considération dans les politiques publiques, ce qui contribue donc en retour à la promotion de l'IS qu'elles portent.

2.4.6. L'Innovation Sociale Permet d'Eviter la Banalisation des activités et organisations de l'Economie Sociale et Solidaire :

Si nous prenons le cas de l'entreprise sociale, quand cette dernière est confrontée à la concurrence des entreprises capitalistes, elle peut les imiter, ce qui est synonyme de perte de ses caractéristiques solidaires et démocratiques et de transformation en organisation qui ne recherche que la performance économique sans se soucier du développement dont elle doit être porteuse dans sa communauté et pour toute la société. Nous pouvons aborder ici l'exemple de la démutualisation de la coopérative. Dans d'autres scénarios, l'entreprise sociale va adopter une stratégie de focalisation (basée sur l'innovation) ou d'hybridation (basée sur l'innovation et la standardisation). L'innovation dans ces 2 stratégies est bien évidemment une IS (MALO et VEZINA, 2004).

2.4.7. L'Innovation Sociale est un outil d'Evaluation de l'Economie Sociale et Solidaire :

L'IS peut également servir l'ESS dans le cadre de la réalisation du développement par l'offre d'un cadre pour son évaluation en fonction de ses objectifs spécifiques, à savoir : établir un lien entre l'économique et le social, privilégier la démocratie locale des acteurs concernés et produire des externalités positives, c'est-à-dire des impacts constructifs sur les collectivités dans lesquelles elle intervient (LEVESQUE, 2005). Plus concrètement, il faut évaluer les entreprises de l'économie sociale pour connaître leur impact sur l'intérêt général ou social des parties prenantes défavorisées. Cette évaluation se fait sur 3 dimensions : organisationnelle (performance de ces entreprises), d'utilité sociale (impact sur les populations concernées ou le territoire) et institutionnelle (c'est le niveau macro : IS par rapport au modèle économique de l'Etat, les nouvelles règles du jeu et le potentiel de l'économie sociale) (BOUCHARD et RICHEZ-BATTESTI, 2008).

2.5. Exemple du Maroc : Cas des Coopératives d'Argane dans le Sud

2.5.1. L'Innovation Sociale au Maroc :

Très peu de travaux (académiques et autres) ont traité de l'IS au Maroc. La majorité d'entre eux se focalisent sur la conception économique de l'IS et s'orientent vers l'ESS, plus particulièrement les coopératives. Selon BARON et HATTAB-CHRISTMANN (2005), les innovations économiques, sociales et politiques que portent les acteurs de la société civile au Maroc sont souvent des composantes d'économie solidaire. Nous pouvons citer des exemples des plus parlants de l'IS au Maroc, hors ESS :

- Association Solidarité Féminine (ASF).
- Association Bayti pour les enfants sans refuge.
- Les écoles communautaires pour remplacer les écoles satellites créées dans les milieux ruraux et favoriser la scolarisation des enfants, plus particulièrement les filles.
- Programme Tayssir : bourses octroyées par l'Etat aux familles à condition de laisser leurs enfants fréquenter l'école.
- lagare.ma: site internet permettant de remédier aux problèmes liés à la billetterie des autocars.
- Qra Twssel : bibliothèques dans les rames et les stations du tramway de Casablanca.

2.5.2. L'Economie Sociale et Solidaire au Maroc : Un levier de Développement Economique et d'Inclusion Sociale

En dépit de la croissance économique soutenue que le Maroc a connue jusqu'à 2010, des problèmes d'ordre social se posent et sont à traiter pour plus d'inclusion et d'équité. L'ESS principalement, mais aussi les secteurs privé et public, doivent se mobiliser pour relever ce défi. Le Maroc accorde donc une grande importance à l'ESS suite notamment aux orientations de sa Majesté le Roi Mohammed VI (que Dieu l'assiste) et la mise en place de la nouvelle constitution.

Les composantes de l'ESS marocaine sont les mêmes que celles citées dans la définition conceptuelle de l'ESS : les coopératives (composante principale, largement présentes dans l'agriculture), les mutuelles (de santé, d'assurance pour divers risques comme la MAMDA¹⁴ et la MCMA¹⁵, d'assurance pour le remboursement des crédits octroyés aux très petites entreprises...), les associations (nombreuses, mais avec une absence de statistiques officielles et fiables en ce qui les concerne) et les fondations (ont la forme d'associations). La seule différence qui existe entre cette catégorisation des composantes de l'ESS marocaine (faite par le rapport : Economie Sociale et Solidaire, Un levier pour une croissance inclusive, Rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental CESE, 2015) et celle dans la définition de l'ESS, est que le rapport inclut dans les associations aussi bien celles qui exercent des activités marchandes que celles qui ne les exercent pas.

Le Maroc s'insère dans l'ESS aussi à travers la création de l'ODCO (Office de Développement de la Coopération) qui s'engage dans des partenariats et réseaux internationaux de millions de coopérateurs. Le Maroc a pris conscience de l'importance de l'ESS dans les années 1990 bien que les coopératives et les mutuelles ont existé avant. Ainsi, le nombre d'acteurs de l'ESS, les domaines de leur intervention et leur développement quantitatif et qualitatif ont pris de l'ampleur¹⁶.

¹⁴ MAMDA : Mutuelle Agricole Marocaine D'Assurances.

¹⁵ MCMA : Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances.

¹⁶ A titre d'exemple, le secteur coopératif marocain a enregistré ces dernières années une évolution exceptionnelle et a cumulé des réalisations appréciables. Cette évolution en matière de création de coopératives a impacté de manière significative l'effectif total des adhérents, pour atteindre en fin 2013 un total de 440 372 adhérents pour une somme de 12 022 coopératives. Pour le cas des coopératives actives au niveau du secteur laitier, soit dans la collecte ou l'industrialisation, elles cumulent des réalisations considérables. Elles réalisent un chiffre d'affaires CA estimé à plus de 15 MMD et fournissent de l'emploi à plus de 15 000 salariés et des dizaines de milliers d'emplois temporaires ou indirects (Source : Le rapport : Economie Sociale et Solidaire, Un levier pour une croissance inclusive, CESE, 2015). Cependant, Il est très difficile de mesurer la

L'ESS, en étant considérée comme le 3^{ème} pilier de l'économie du Maroc, fait de cette dernière une économie qui a aussi un caractère social. Le Maroc refuse également de considérer l'ESS comme une économie alternative ou complémentaire. L'ESS est nécessaire pour tous les pays (développés, en voie de développement, pauvres...) surtout ceux qui ont choisi un mode économique libéral.

Il est à noter que les principes de solidarité qui fondent l'ESS sont ancrés dans la culture marocaine. L'ESS au Maroc trouve ses origines dans la Jmâa, Touiza, Agadir, Agoug, Khattaras, Chard et Ouziaa (formes traditionnelles d'organisation des communautés et de gouvernance de l'exploitation des ressources naturelles) dont les princes fondateurs s'inspirent des pratiques de la religion musulmane. En 1958, Feu sa Majesté le Roi Mohammed V (que Dieu ait son âme) a récupéré et distribué des terres agricoles à des paysans organisés en coopératives. La même année a connu la promulgation de la loi sur les associations. Après 5 ans, la loi sur les mutuelles a été promulguée. Plusieurs années plus tard, il était question d'élaborer une stratégie nationale sur l'ESS 2010-2020.

2.5.3. Cas des Coopératives de l'Argane au Sud du Maroc :

Comme cité dans des paragraphes précédents, les coopératives constituent la composante principale de l'ESS au Maroc. Pour cette raison, nous avons choisi de nous y focaliser, et plus particulièrement sur le cas des coopératives de l'Argane au Sud du Royaume, vu leur importance capitale et l'exemple illustrant qu'elles donnent pour l'interaction entre IS et ESS au profit d'une croissance économique et un développement social.

L'IS est considérée dans ce cas-là comme étant un moyen qui permet de rallier la ressource endémique (l'Argane) et le savoir-faire ancestral des femmes du milieu rural (LAHMER, 2015). Il s'agit d'un outil au service de l'exploitation rationnelle et optimale et la valorisation d'une ressource patrimoniale (Argane) dans des organisations de l'ESS (coopératives) créatrices de richesses et de cohésion sociale.

La tradition marocaine dans le milieu rural qui n'accepte pas le travail de la femme n'a pas entravé le projet de création de coopératives, de développement du savoir-faire de la

performance des coopératives (ainsi que les autres composantes de l'ESS marocaine) et leur impact sur la croissance économique et le développement social au Maroc, et ce, car les données disponibles sont très standard (CA, effectifs employés, total achats...) et ne concernent qu'une partie des organisations (les autres ne déclarent pas leurs réalisations car sont inactives, craignent d'être fiscalisées ou car elles ne tiennent pas une comptabilité).

femme et de la contribution à la préservation et la valorisation de l'arganier. Le combat était surement dur, mais a fini par voir les hommes convaincus de l'importance du travail de la femme, surtout quand ils voient les bons résultats des autres coopératives précédemment créées. Des crèches ont été créées (par les coopératives et avec l'aide de l'Etat) pour accueillir les enfants et libérer les mamans coopératrices pour le travail, ce qui a même permis la scolarisation des enfants. Il s'agit ici d'une véritable IS.

Nous parlons donc de la promotion socioéconomique de la femme rurale pour organiser son travail et lui permettre (et à sa famille) une sécurité matérielle permanente. Aujourd'hui, l'image que cherche à se construire la filière arganière au Maroc est celle d'un levier de développement humain dans le Pays de l'Argane : 1. Amélioration de la situation de la femme rurale et de l'emploi, empowerment féminin, fin du rapport patriarcal et intérêt plus particulier à la femme rurale, 2. Enrichissement du savoir-faire ancestral grâce à des formations pour l'alphabétisation, des formations plus techniques et utilitaristes et d'autres formations pour les coopératrices ayant un niveau d'études du lycée pour les former sur la gestion, la comptabilité..., et ce, en Arabe, Français et Amazigh.

La structuration actuelle de la filière arganière au Maroc témoigne d'un nombre d'innovations organisationnelles et institutionnelles impulsées par les coopératives de l'Argane grâce à tous leurs efforts, leurs IS... Aujourd'hui, le secteur arganier est structuré en un projet arganier de production selon une approche de filière (filiale arganière) où nous trouvons les coopératives, qui adhèrent à des groupements de coopératives, ces derniers qui adhèrent eux-mêmes à des associations (de défense des droits...). La production (dans les coopératives : ramassage, concassage, pressage...) obéit à des règles et des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire. Elle est assurée par des femmes rurales et d'autres néo-rurales ayant un bon niveau d'études, et qui assurent des tâches telles que la gestion, la mesure de l'acidité, les techniques d'extraction... A la fin des années 1990, lorsque la demande d'Argane s'étoffait, mais que les capacités de production des coopératives n'étaient pas encore en mesure d'y répondre de manière très régulière, l'Unité de Gestion du Projet Arganier (UGP) a mis en oeuvre des consortiums revalorisant les produits des coopératives. Depuis, les groupements ont vu le jour progressivement.

L'impact de ces coopératives d'Argane, où plutôt de ces IS, sur le développement socioéconomique au Maroc, peut donc être mesuré à l'aide des 6 critères suivants, selon ED-DAFALI *et al.* (2015) :

1. Lutte contre le chômage.
2. Résorption de la pauvreté et de l'exclusion.
3. Émancipation de la femme.
4. Intégration des jeunes diplômés.
5. Éradication du secteur informel.
6. Amélioration des conditions de vie.

CONCLUSION

Le présent article était l'occasion de contribuer à la conceptualisation de l'IS et montrer comment elle peut appuyer l'ESS dans la réalisation d'un développement socioéconomique territorialisé et inclusif. Nous avons donc réservé toute la première partie à l'IS en tant que concept et pratique. Nous avons traité de ses définitions, sa genèse, ses caractéristiques et ses effets. Nous l'avons également située en théorie. Dans la deuxième partie, nous avons analysé, après un bref aperçu de l'ESS, la relation que cette dernière entretient avec l'IS, que ce soit de manière générale ou en matière de développement socioéconomique. L'objectif était de montrer par la suite comment et en quoi l'IS peut servir et aider l'ESS pour lui permettre de créer une dynamique de développement économique et social, qu'il soit durable et qu'il profite à tous. Ainsi, nous avons essayé d'appliquer cela pour le cas de notre ESS, et plus particulièrement le cas des coopératives de l'Argane au Sud du Royaume vu les externalités positives qu'elles produisent et le poids que les coopératives en général ont dans l'ESS marocaine.

Nous nous sommes basés dans notre travail sur une littérature diversifiée et variée, touchant à plusieurs domaines et disciplines, tels que l'IS, l'entrepreneuriat social, l'ESS, l'entreprise sociale, les services sociaux... Ceci était une tâche ardue étant donné que cette littérature est assez maigre et dispersée, surtout pour le cas de l'IS. Cette difficulté de la réalisation de notre travail témoigne bien sa valeur ajoutée pour la communauté (des scientifiques et autres), matérialisée par l'enrichissement du répertoire des recherches sur l'IS, très pauvre au Maroc. Cependant, ce travail a aussi des limites, notamment le fait qu'il soit intégralement basé sur la recherche littéraire, ce qui fait la faiblesse de la partie relative au cas marocain, qui nécessite des études empiriques.

Dans ce contexte, nous nous permettons de nous ouvrir sur d'autres études et travaux empiriques en matière d'IS, notamment ceux qui intègrent l'ESS. Nous pouvons donner l'exemple de notre travail empirique, que nous sommes en train de planifier, dans le cadre de notre thèse de doctorat, et qui porterait sur le cas des organisations ayant la forme d'entreprises sociales de l'ESS (de par leurs activités marchandes) mais qui ont une dimension socialement innovante très prononcée, telles que l'Association Solidarité Féminine (ASF).

BIBLIOGRAPHIE :

- AMBLARD H., & al. (1996), *Les nouvelles approches sociologiques*, Paris, Seuil, 244p.
- ASSOGBA, Y., (2007), "Innovation sociale et communauté. Une relecture à partir des sociologues classiques", *Presse de l'université de Québec en Outaouais, Série : Recherches*, N°5, 16p.
- AYDALOT, P., (2006), "Trajectoires technologiques et milieux innovateurs", dans CAMAGNI, R., et MAILLAT, D., (dir.), *Milieux innovateurs : Théories et politiques*, Paris, Economica, pp. 20-41.
- AYDALOT, P., (dir.), (1986), "*Trajectoires technologiques et milieux innovateurs*" Chapitre dans *Milieux innovateurs en Europe*, Paris, GREMI, pp. 347-361.
- AZAM, G., (2003), "Économie sociale, tiers secteur, économie solidaire, quelles frontières ? ", *Revue du MAUSS*, Vol 1, N°21, pp. 151-161.
- BARON, C., et HATTAB-CHRISTMANN, M., (2005), "Économie Solidaire Et Nouvelles Formes De Gouvernance Au Sud : Les associations de développement local au Maroc", *RECMA – Revue Internationale De L'économie Sociale*, N°295, pp. 70-93.
- BELLEMARE, G., et BOUCHER, J.-L., (2006), "Economie sociale et innovation sociale", *Economie et Solidarités*, Vol 37, N°1, pp. 4-12.
- BENCHEIKH, T., (1986), "Construit social et innovation technologique", *Sociologie du travail*, Vol 28, N° 1, pp.41-57.
- BESANÇON, E., et CHOCHOY, N., (2015), "Les marqueurs d'innovation sociale : une approche institutionnaliste" *RECMA - Revue internationale de l'économie sociale*, N° 336, pp. 80–93.
- BESANÇON, E., et CHOCHOY, N., (2013), "Partie I. L'élargissement du concept d'innovation", *L'innovation sociale en pratiques solidaires. Emergence, approches, caractérisation, définition, évaluation. Contribution de l'Institut Jean- Baptiste Godin*, document en ligne : <http://www.institutgodin.fr/Is-InstitutGodin.pdf> (consulté le 07/05/2017).
- BESANÇON, E., CHOCHOY, N., et GUYON, T., (2013), *L'innovation sociale: Principes et fondements d'un concept*, Paris, L'Harmattan, Collection l'esprit économique, Série économie et innovation, 160p.
- BEURION, L., (2016), "L'impact économique des politiques sociales législatives au sein de la gestion des établissements médico-sociaux, Cnam, Université Paris.
- BOUCHARD, M. J., (2011), *L'économie sociale, vecteur d'innovation. L'expérience du Québec*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 259 p.
- BOUCHARD, M.J., (2006), "L'innovation sociale en économie sociale", *Cahier de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale*, Collection Recherche, no R-2006-01.
- BOUCHARD, M. J., et RICHEZ-BATTESTI, N., (2008), "L'évaluation de l'économie sociale et solidaire : une perspective critique et internationale", *Économie et Solidarités*, Vol 39, N° 1, pp. 5-13.
- BOUTILLIER, S., (2009), "Aux origines de l'entrepreneuriat social. Les affaires selon Jean- Baptiste André Godin (1817-1888) ", *Innovations*, Vol 2, N° 30, pp. 115-134.
- BRENNER, N., et THEODORE, N., (2002), "Cities and the geographies of Actually Existing Neoliberalism", *Antipode*, Vol 34, N° 3, pp. 349–379.
- BUCLET, N., (2005), "Concevoir une nouvelle relation à la consommation : l'économie de fonctionnalité", *Annales des Mines*, N° 39, pp. 57-66.
- CHAMBON, J.L., DAVID, A., et DEVEVEY, J.M., (1982), "Les innovations sociales", Presses Universitaires de France, Paris, Collection Que sais-je.
- CLOUTIER, J., (2003), "Qu'est-ce que l'innovation sociale ? ", *CRISES*, Collection Etudes théoriques, no ET0314.
- COLLETTE, C., et PIGE, B., (2008), *Economie Sociale et Solidaire, Gouvernance et Contrôle*, Paris, Dunod, 152p.
- Commission européenne, (2011), Initiative pour l'entrepreneuriat social, Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au coeur de l'économie et de l'innovation sociales.
- Commission européenne, (2011), White Paper on Governance, Bruxelles.
- Conseil Economique, Social et Environnemental, (2015), Rapport : Economie Sociale et Solidaire, Un levier pour une croissance inclusive.
- COOPERRIDER, D.I., et PASMORE, W. A., (1991), "Global social change : A new agenda for social science ? ", *Human Relations*, Vol 44, N° 10, pp. 1037-1055.
- D'AMOURS, M., (2006), *L'économie sociale au Québec, Cadre théorique, histoire, réalités et défis*, Montréal, ARUC en économie sociale et Éditions Saint-Martin, 150p.
- DACHEUX, E., et LAVILLE, J.-L., (2003), "Penser les interactions entre le politique et l'économie", *Hermès*, Vol 36, N° 2, pp. 9-17.

- DANDURAND, L., (2005), "Réflexion autour du concept d'innovation sociale, approche historique et comparative", *Revue française d'administration publique*, Vol 3, N°115, pp. 377-382.
- DE MURO, P., & al. (2007), "Organisations de la société civile, innovation sociale et gouvernance de la lutte contre la pauvreté dans le Tiers-Monde", *Mondes en développement*, Vol 3, N° 139, pp. 25-42.
- DEBRESSON, C., (1993), "Comprendre le changement technique", *Presses de l'Université d'Ottawa*, Ottawa.
- DEFALVARD, H., et PILLET, A., (2012), "L'innovation sociale, de l'injonction à l'invention de l'entreprise solidaire", Communication dans les 12^{èmes} rencontres du Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire, Université de Lorraine, Nancy, 6-8 Juin.
- DEFOURNY, J., et NYSSSENS, M., (2013), "Social innovation, social economy and social enterprise: what can the European debate tell us? ", *The international handbook on social innovation*, MUULAERT PRINT.indd, pp 40-52.
- DEFOURNY, J., et NYSSSENS, M., (2011), "La Percée De L'entrepreneuriat Social : Clarifications Conceptuelles", *Juris Associations*, Vol 2011, N°0436, pp18-23.
- DEFOURNY, J., et NYSSSENS, M., (2010), "Conceptions of Social Enterprise and Social Entrepreneurship in Europe and the United States: Convergences and Divergences", *Journal of Social Entrepreneurship*, Vol 1, N° 1, pp. 32-53.
- DIOP, A. M., (2016), "Les politiques de développement élaborées par la Banque mondiale à l'intention des pays de l'hémisphère sud de 1980 à nos jours : origines, variantes et implications", *Afrique et développement*, Vol 41, N°1, pp. 159-189.
- DJELLAL, F., et GALLOUJ, F., (2012), "Innovation sociale et innovation de service : première ébauche d'un dialogue nécessaire", *Innovations*, Vol 2, N°38, pp. 37-66.
- ED-DAFALI, S., RHABRA, S., et ELOUATIK, E., (2015), "Analyse de la contribution des coopératives dans le développement socio-économique: Cas de la région de Taroudant", *Dossiers de Recherches en Economie et Gestion*, Vol 1, N° 4, pp. 111-127.
- FONTAN, J. M., (2008), "Développement territorial et innovation sociale : l'apport polanyien", *Revue Interventions économiques*, document en ligne, URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/369> (consulté le 30/09/2016).
- GORDON, R., (1989), "Les entrepreneurs, l'entreprise et les fondements sociaux de l'innovation", *Sociologie du travail*, Vol 31, N°1, pp.107-124.
- GUERON, G., (1984), "The work of the international foundation for social innovation", dans HEDEN, C.G., et KING, A., *International Federation of Institutes for Advanced Study (AFIAS), Social innovations for development*, papiers présentés pour le UN conference on Science and Technology for development, Vienne (1979), Oxford, Pergamon Press.
- HEEKS, R., FOSTER, C., et NUGROHO, Y., (2014), "New Models of Inclusive Innovation for Development", *Innovation and Development*, Vol 4, N° 2, pp. 175-85.
- HILLIER, J., & al. (2004), "Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial", *Géographie, économie, société*, Vol 6, N° 2, pp. 129-152.
- LAHMER, A., (2015), "L'appréhension des liens entre territoire et ESS : quelques points de repères au carrefour de la mise en ressource du patrimoine : Le Pays de l'Argane au Maroc", *Maison des Sciences Economiques*, Communication pour les 15^{ème} rencontres du RIUESS, Reims.
- LAVILLE, J.-L., (2016), *L'économie sociale et solidaire: Pratiques, théories et débats, Une synthèse majeure*, Paris, Editions Points (Nouvelle édition), Le Monde des livres, Collection Points Economie, 480p.
- LAVILLE, J.-L., et SAINSAULIEU, R., (1997), *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*, Paris, Desclée de Brouwer, Collection Sociologie économique, 403 p.
- LEVESQUE, B., (2012), "Crises et innovations sociales", *La Revue Nouvelle*, N° 5-6, Mai-Juin, pp. 38-48.
- LEVESQUE, B., (2006), "Le potentiel d'innovation sociale de l'économie sociale: quelques éléments de problématique", *Revue Economie et Solidarités*, Vol 37, N° 1, pp. 13-48.
- LEVESQUE, B., (2005), "Innovations et transformations sociales dans le développement économique et le développement social : approches théoriques et politiques publiques", *Les Cahiers du CRISES*, Collection Études théoriques.
- LEVESQUE, B., (2004), "Les entreprises d'économie sociale, plus porteuses d'innovations sociales que les autres ? dans Le développement social au rythme de l'innovation, Québec, *Presse de l'université du Québec et Fonds de recherche sur la société et la culture*, pp. 51-72.
- MALO, M.-C., et VEZINA, M., (2004), "Governance and Management of Collective User-Based Enterprises: Value-Creation Strategies and Organizational Configurations", *Annals of Public and Cooperative Economics*, Vol 75, N° 1, p. 113-137.

- MARTEL, J.-L., et LÉVESQUE, D., (1985-86b), "L'organisation coopérative et les projets de restauration sociale des années 30 au Québec", *Coopératives et Développement*, Vol 18, N° 2, pp. 15-38.
- MONTGOMERY, T., (2016), "Are Social Innovation Paradigms Incommensurable? ", *Voluntas*, Vol 27, N° 4, pp. 1979-2000.
- MOULAERT, F., MACCALLUM, D., et HILLIER, J., (2013), "Social innovation: Intuition, precept, concept, theory and practice", In MOULAERT, F., MACCALLUM, D., MEHMOOD, A., et HAMDOUCH, A., (Eds.), *The international handbook on social innovation, Collective action, social learning and transdisciplinary research*, Cheltenham, Edward Elgar, pp. 13-24.
- MOULAERT, F., et NUSSBAUMER, J., (2005), "Defining the Social Economy and its Governance at the Neighbourhood Level: A Methodological Reflection", *Urban Studies*, Vol 42, N° 11, pp. 2071–2088.
- NICHOLLS, A., et MURDOCK, A., (2012), "The nature of social innovation", dans NICHOLLS, A., et MURDOCK, A., (Eds.), *Social innovation: Blurring boundaries to reconfigure markets*, Basingstoke and New York: Palgrave Macmillan, pp 1-30.
- PENVEN, A., (2012), "Quels indicateurs de progrès pour accompagner le développement des coopératives, mutuelles et associations? ", Article pour le Sommet des Coopératives, Québec.
- PERRET, B., (2011), *Pour une raison écologique*, Paris, Flammarion, 275p.
- PHILLIPS, W., & al. (2015), "Social innovation and social entrepreneurship, a systematic review", *Group and Organization Management*, N° 3, Vol 40, pp. 428-461.
- RAWLS, J., (1997), *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 666p.
- RICHEZ-BATTESTI, N., & al. (2012), "L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : Quels enjeux et défis pour l'analyse ? ", *Innovations*, Vol 2, N° 38, pp. 15-36.
- RICHEZ-BATTESTI, N., (2011), "L'innovation sociale comme levier du développement entrepreneurial local. Un incubateur dédié en Languedoc-Roussillon", *Relief*, N° 33, pp. 97-109.
- RICHEZ-BATTESTI, N., et PETRELLA, F., (2015), "De l'ESS à l'entreprise sociale : Entre rupture et continuité ? ", Communication au Colloque International Recherche et Régulation, Paris, 11-12 Juin.
- RICHEZ-BATTESTI, N., et VALLADE, D., (2009), "Économie sociale et solidaire et innovation sociale : Premières observations sur un incubateur dédié en Languedoc Roussillon", *Innovations*, Vol 2, N°30, pp. 41-69.
- ROUSTANG, G., (2012), "Syllogisme : Autoproduction accompagnée, innovation sociale et sociétale", *Innovations*, Vol 2, N° 38, pp. 184-204.
- SAHA, A., (2016), "*Inclusive Innovation, Development and Policy: Four Key Themes*", Vol 47, N° 2A, pp. 101-112.
- SCHIEB-BIENFAIT, N., & al. (2009), "Émergence entrepreneuriale et innovation sociale dans l'économie sociale et solidaire : acteurs, projets et logiques d'action", *Innovations*, Vol 2, N° 30, pp. 13-39.
- SEN, A.K., (2000), "Social Justice and the Distribution of Income", dans ATKINSON, A.B., et BOURGUIGNON, F., (eds.), *Handbook of Income Distribution*, Amsterdam, North Holland, pp. 59-85.
- TAYLOR, J. B., (1970), "Introducing social innovation", *Journal of Applied Behavioral Science*, Vol 6, N° 1, pp. 69-77.
- UNIPSO, (2014), *Innover, c'est dynamiser la solidarité ! Guide de l'innovation sociale*, Editeur responsable : Dominique Van de Sype.
- VEZINA, M., MALO, M.C., et BEN SELMA, M., (2017), "Mature Social Economy Enterprise And Social Innovation: The Case Of The Desjardins Environmental Fund", *Annals of Public and Cooperative Economics*, Vol 88, N° 2, pp. 257–278.
- YUNUS, M., MOINGEON, B., et LEHMANN-ORTEGA, L., (2010), "Building Social Business Models: Lessons from the Grameen Experience", *Long Range Planning*, Vol 43, N° 2-3, pp. 308-325.